

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juin 2020

Le jeudi vingt-cinq juin deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt juin deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle Eugène le Roy, dans le respect des consignes sanitaires imposées, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain MARTY.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mme Henriette ROCHE, Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS Mme Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absent : Mr Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance en indiquant que le quorum est atteint. Puis, il demande un vote pour accepter la candidature de Mme Claire GIRY LATERRIERE en qualité de secrétaire de séance ; c'est accepté.

Secrétaire de séance : Claire GIRY LATERRIERE.

Il continue en demandant la signature du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2020 (approuvé à l'unanimité) et de ses délibérations.

Il informe l'assemblée de l'heure et du jour des obsèques de M. Patrick DESPORT, disparu tragiquement hier.

1- VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Maire explique, à l'aide d'un tableau sur support papier distribué aux conseillers, les montants perçus en 2019 pour les trois taxes (617 284 €) et ceux attendus pour 2020 (625 651 €), somme qui sera inscrite au budget.

TAXES	BASES 2019	TAUX	PRODUITS PERCUS	BASES 2020	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
TH	2 226 122,00 €	11,88%	264 460,00 €	2 257 000,00 €	11,88%	268 132,00 €
TFB	1 432 047,00 €	22,41%	320 929,00 €	1 452 000,00 €	22,41%	325 393,00 €
TFNB	55 001,00 €	57,99%	31 895,00 €	55 400,00 €	57,99%	32 126,00 €
TOTAUX	3 713 170,00 €		617 284,00 €	3 764 400,00 €		625 651,00 €
						8 367,00 €

Il précise que ces montants comprennent encore la taxe d'habitation au taux communal de 11.88 % mais, qu'en 2021, avec la suppression de cet impôt, la compensation correspondra à la taxe d'habitation perçue en 2017 soit un taux de 9.88 % appliqué sur les nouvelles bases. Il est proposé de maintenir les taux actuels.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE ET COMMERCIAL : LOT 6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS : avenant n°1

Le Maire donne la parole à Franck MERY qui rappelle que le montant initial des travaux pour le lot 6 (menuiseries intérieures bois) était de 12 261.81 € HT. Il s'avère qu'il y a des modifications à apporter : un plan de travail dans la cuisine du cabinet médical, 2 portes coulissantes en applique et un plan de travail stratifié pour la halle pour un montant de 3 144.78 € HT.

Le Maire précise que l'assemblée doit approuver l'avenant qui notifie le nouveau montant de la facture de ce lot mais, que cette somme pourra être prélevée sur les 85 000 € du poste des dépenses imprévues de l'opération.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il est précisé que Frédéric DELRIEUX, médecin, ne prend pas part au vote.

3- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DETERMINATION D'UNE LISTE DE MEMBRES

Le Maire indique qu'avec la mise en place du nouveau Conseil municipal, une nouvelle commission communale des impôts directs doit être installée pour la durée du mandat municipal. Il rappelle son rôle, sa composition et énumère les noms des 32 personnes proposées parmi lesquelles les services fiscaux détermineront les 8 titulaires et les 8 suppléants. Il fait remarquer qu'il y a des élus ; après vérification des textes de loi, cela n'est pas incompatible.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

a) détermination du nombre de membres

Le Maire informe l'assemblée de l'obligation de renouveler le Conseil d'administration du CCAS dans les deux mois après l'installation du nouveau Conseil municipal. Il explique le rôle de cet établissement public, sa composition et le mode de nomination de ses 16 membres dont la moitié est élue par et parmi les Conseillers municipaux. Le Maire en est Président de droit. Il demande de fixer à 7, le nombre de Conseillers municipaux qui seront membres du nouveau Conseil d'administration du CCAS.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) élection des membres

Coralie JUGE donne les noms des 7 Conseillers municipaux de la liste qu'elle propose à l'élection des membres du Conseil d'administration du CCAS.

Le vote étant à bulletin secret, le bureau de vote se met en place.

Pendant le vote, le Maire indique que, si les consignes de l'état sanitaire le permettent, la prochaine réunion du Conseil municipal sera convoquée dans les locaux de la mairie.

Après dépouillement, sont élus à l'unanimité :

Coralie JUGE, Marie BELOMBO, Nicole GALLOIS, Annie BEYDON, Frédéric DELRIEUX, Pierre CABOS, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Le Maire précise que pour les 7 autres membres issus de services extérieurs, M. Jean-Pierre JUGE (domaine social), M. André THIBAUD (retraité), Mme Henriette ROCHE (UDAF) et Mmes Martine RAYNAUD (Infirmière à Château l'Evêque), Sylviane VILATTE et Francine VILISQUES (public) ont été nommés pour compléter le Conseil d'administration.

Il manque une personne pour représenter une association qui œuvre dans le milieu du handicap. Coralie JUGE sollicite les élus pour chercher quelqu'un dans leur entourage.

5- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24) : ELECTION DES DELEGUES

Le Maire explique que lors du dernier Conseil municipal, les délégués auprès du SDE 24 ont été élus sans lui mais qu'après information, il doit obligatoirement faire partie de ces représentants. Il est donc nécessaire d'annuler le vote de la dernière séance et de refaire un vote à bulletin secret pour une liste **dont le Maire.**

Sont proposés :

Titulaires

Alain MARTY
Serge OULHEN

Suppléants

Franck MERY
Jean-Marie PANAZOL

Après le vote de chacun des membres de l'assemblée, il est procédé au dépouillement et la liste présentée obtient 18 voix sur 18 votes enregistrés donc **adoptée à l'unanimité.**

6- DESIGNATION :

a) d'un délégué du personnel au sein des instances du centre national d'action sociale (CNAS)

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, un délégué auprès du CNAS a été nommé pour le collège des élus. Marie BELOMBO explique ce qu'est le CNAS, le calcul du montant de l'adhésion (1.30 % de la masse salariale) quel que soit le nombre d'agents qui adhèrent au service (retraités ou actifs, contractuels ou titulaires).

Elle énumère les principaux avantages et actions dont les adhérents peuvent bénéficier et précise l'importance du travail du délégué des agents.

Le Maire reprend la parole pour annoncer que Céline BOUTET, responsable du restaurant scolaire, a posé sa candidature et a été élue par les salariés. Il faut confirmer sa nomination de déléguée pour le collège des salariés.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) d'un correspondant défense

Le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense parmi les Conseillers municipaux. Il explique qu'il est un lien avec les services de la Préfecture et les services d'Etat. Jean-Paul DUTARD s'est porté volontaire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) d'un élu référent sécurité routière

Le Maire continue avec l'explication sur le rôle du référent sécurité routière qui est directement lié à celui du correspondant défense. Jean-Paul DUTARD étant correspondant défense et l'adjoint en charge de la voirie, c'est avec logique qu'il est proposé pour cette mission.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire ajoute que lors d'une récente rencontre avec les services du Département, le responsable a fourni le chiffrage du flux routier sur la route d'Angoulême : 7 500 véhicules/jour dont 1 000 poids lourds de plus de 3.5 tonnes.

En imaginant que 1/3 sur les 6 500 restants (donc à peu près 2 000), laisse la départementale... cela fait beaucoup de véhicules pour aller sur nos deux autres voies communales (route du Royer et route du Godet). Ensuite, il est fait un bref rappel des limitations de vitesse en vigueur sur la commune et notamment la rue du Château qui est limitée à 20 km/heure.

d) de deux représentants du Conseil municipal au sein de l'Agence France Locale

Le Maire annonce qu'il faut désigner deux membres du Conseil municipal pour le représenter à l'Agence France Locale ; il indique que c'est un établissement public de crédit créé en 2013, tenu par les collectivités locales et spécialisé dans les prêts aux collectivités territoriales. Notre commune y a souscrit deux emprunts et y adhère depuis 2019.

Il propose que Marie BELOMBO, adjointe responsable de la commission des finances et lui-même représentent la commune dans cet organisme.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- PERSONNEL COMMUNAL

a) ratios 2020 : entérinement de l'avis du Comité technique

Le Maire passe la parole à Marie BELOMBO, adjointe responsable de la commission des ressources humaines.

Elle indique qu'à l'étude des dossiers des personnels, et sur avis du Comité technique du Centre de Gestion, 7 agents peuvent prétendre à un avancement de grade mais 4 sous condition d'obtention d'un examen professionnel. Elle précise que régulièrement, des agents peuvent progresser mais finalement restent sur leur grade car ils refusent de passer des examens.

Par contre, 3 personnels peuvent être nommés dans un grade supérieur sans condition ; les cas avaient été analysés pendant l'ancienne mandature et l'avis du Comité technique du Centre de Gestion avait été demandé le 31 janvier dernier. Le dossier est revenu le 4 juin 2020 avec un avis favorable pour ces trois personnes.

Il est nécessaire de voter pour valider ces avancements de grade :

- un agent de catégorie C promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un agent de catégorie C promu au grade d'agent de maîtrise principal,
- un agent de catégorie B promu au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il est précisé que Serge NAWROT ne prend pas part au vote compte tenu de son lien avec une salariée.

b) ouverture de postes suite à des avancements de grade

Marie BELOMBO explique qu'il convient d'ouvrir les postes correspondant aux avancements décidés soit :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2020 pour 26h00 hebdomadaires,
- Agent de maîtrise territorial principal au 1^{er} décembre 2020 à temps complet,
- Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2020 à temps complet.

Ces créations de poste ne nécessitent pas de publicité.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il est précisé que Serge NAWROT ne prend pas part au vote compte tenu de son lien avec une salariée.

c) dossier d'agents

Sébastien SUBRENAT : Marie BELOMBO informe le Conseil municipal de la situation professionnelle au sein de la commune de cet agent : il était en remplacement de Patrick NOUAILLANNE pendant son arrêt suite à l'accident du travail ; maintenant que Patrick est revenu, la commission des ressources humaines a étudié son dossier. Considérant que Patrick est essentiellement en conduite de l'épareuse (tracteur-outil qui sert à tondre les bas-côtés des routes) parce qu'il est le seul à savoir l'utiliser correctement, qu'en son absence l'épareuse reste inactive, il est proposé d'embaucher Sébastien avec un contrat d'un an pour accroissement temporaire d'activité et de le former à la conduite de cet engin pendant cette période.

Le Maire reprend la parole pour décrire le parcours de formation prévu pour Sébastien en précisant que l'agent a été consulté et qu'il a donné son accord.

Un grand débat s'engage sur les futurs départs en retraite d'agents, tant dans le service technique que l'administratif.

Marie BELOMBO continue son exposé en précisant que la mutualisation des services avec le Grand Périgueux et des communes voisines amènera une diminution des coûts.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Marie BELOMBO indique que les contrats de certains agents doivent être renouvelés ; ils sont de très petite durée hebdomadaire car le besoin en personnel se fait sentir essentiellement pour la pause méridienne entre 11h30 et 13h30 et le soir pour l'entretien des locaux et l'ALSH périscolaire. Elle fait la présentation d'agents dont le contrat doit être renouvelé et notamment :

<i>Virginie BLEUZE</i> pour une durée hebdomadaire de	17h05,
<i>Angélique DEGREZE</i>	9h02,
<i>Sandra JACQUIN</i>	18h21,
<i>Marika REDON</i>	17h16,
<i>Aurélie TELEMAQUE</i>	12h04.

Marie BELOMBO explique le fonctionnement du service, le remplacement des personnels absents par ces agents pour qui cela fait un complément d'heures... Des formations sont possibles et souhaitées. Elle ajoute que ce temps hebdomadaire peut être amélioré par des contrats privés à l'extérieur de la commune. Il est demandé d'accepter le renouvellement de ces contrats.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POUR INFORMATION :

Gaëlle LACOUR : Marie BELOMBO présente le poste de cet agent à l'assemblée. Elle intervient tant à la mairie, qu'à l'agence postale communale, la pause méridienne ou l'ALSH périscolaire. Dans le cadre de son contrat Parcours Emploi Compétences, elle devait bénéficier de formations mais, elles ont été annulées du fait du confinement. Donc, une demande a été déposée auprès de CAP Emploi pour renouveler son contrat pour une troisième année, ce qui devrait être accepté. L'aide financière couvre 50 % du salaire sur une durée hebdomadaire de 20h00 (possibilité de faire des heures complémentaires non subventionnées).

Le Maire reprend la parole pour évoquer le cas de *Cécile PETIT* qui, lors d'un rendez-vous, a demandé un aménagement de son emploi du temps afin de ne plus intervenir dans l'ALSH périscolaire le soir mais seulement sur la pause méridienne ; elle a indiqué qu'elle présenterait sa démission en cas de refus. Il lui a été répondu que c'est justement le soir dans ce service qu'il y a besoin de personnels diplômés comme elle (BAFA) pour respecter les taux d'encadrement des enfants et non sur la pause méridienne où il n'y a pas d'animations programmées.

Sa lettre de démission est arrivée ce matin avec effet au 31 août 2020, date de fin de sa période de stage précédant une titularisation dans la fonction publique. Le Maire en donne lecture au Conseil municipal.

Devant la réaction des membres de l'assemblée, Marie BELOMBO ajoute qu'elle est également stagiaire au sein du CIAS du Grand Périgueux pour lequel elle fait la livraison des repas aux personnes âgées, qu'elle est dans l'attente de sa titularisation dans cet organisme et qu'elle a bien été informée sur les conséquences de sa décision.

Le Maire expose ensuite le cas de *Jean-Jacques BARTHOME* qui est en arrêt maladie depuis le 16 mars 2020 et jusqu'au 27 juin 2020. Il veut reprendre son poste de travail le 29 juin 2020. Il a fait part à Jean-Paul DUTARD, adjoint en charge des services techniques, de conditions très strictes à respecter pour sa reprise. De ce fait, une visite médicale est prévue vendredi 26 juin pour validation de ces conditions par la médecine du travail.

En parallèle, il a déposé une demande de reconnaissance d'une maladie professionnelle.

d) tableau des effectifs

Marie BELOMBO, adjointe responsable de la commission des ressources humaines, présente le nouveau tableau des effectifs de la commune à l'approbation du Conseil municipal.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il est précisé que Serge NAWROT ne prend pas part au vote compte tenu de son lien avec une salariée.

Les Conseillers municipaux posent beaucoup de questions sur les emplois, les formations et possibilités d'évolution des carrières des agents. Marie BELOMBO répond à chacun et apporte des précisions importantes sur le sujet.

e) attribution de la prime COVID

Le Maire indique que la commission des ressources humaines a souhaité verser la prime COVID à certains agents. Marie BELOMBO présente les critères qui ont été retenus pour l'attribution et le calcul de cette prime. Elle récompense l'effort fourni face au risque en situation de pandémie.

Il est proposé de fixer à 3 500 € le montant total à distribuer et de l'attribuer de la manière suivante pour les 9 agents concernés :

- du service administratif : en fonction du temps de présence en mairie
- du service technique : en fonction du temps de présence à leur poste de travail
- du service périscolaire : au prorata de leur temps de travail

C'est une prime non soumise à l'impôt et exonérée de cotisations et contributions sociales.

Le Maire insiste sur le dévouement et la solidarité dont on fait preuve ces agents et souhaite leur montrer sa gratitude.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il est précisé que Serge NAWROT ne prend pas part au vote compte tenu de son lien avec une salariée.

f) autorisation du Conseil municipal pour des recrutements spécifiques (remplacements, accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité, contrats aidés)

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser (après avis de la commission des ressources humaines) à recruter des agents :

- ♦ contractuels pour remplacer les agents fonctionnaires ou contractuels territoriaux momentanément indisponibles (maladie, congés, maternité...)
- ♦ dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (fonction adjoint d'animation)

- ♦ dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité (recrutement de saisonniers)
- ♦ en contrat aidé (CAE, CUI, PEC, emploi d'avenir...)

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

g) frais de personnel : remboursement du CCAS

Le Maire explique que des agents de la commune interviennent pour le compte du CCAS (ATP et aide aux courses) et propose que les charges soient remboursées par le CCAS.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

h) prise en charge de factures concernant des agents

Le Maire indique que, sur la demande de la municipalité, quatre agents ont été testés sur le virus du COVID mais que les frais (42.01 €) ne sont pas pris en charge. Il propose de les rembourser aux agents puisque cela a été fait à la demande de l'employeur.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

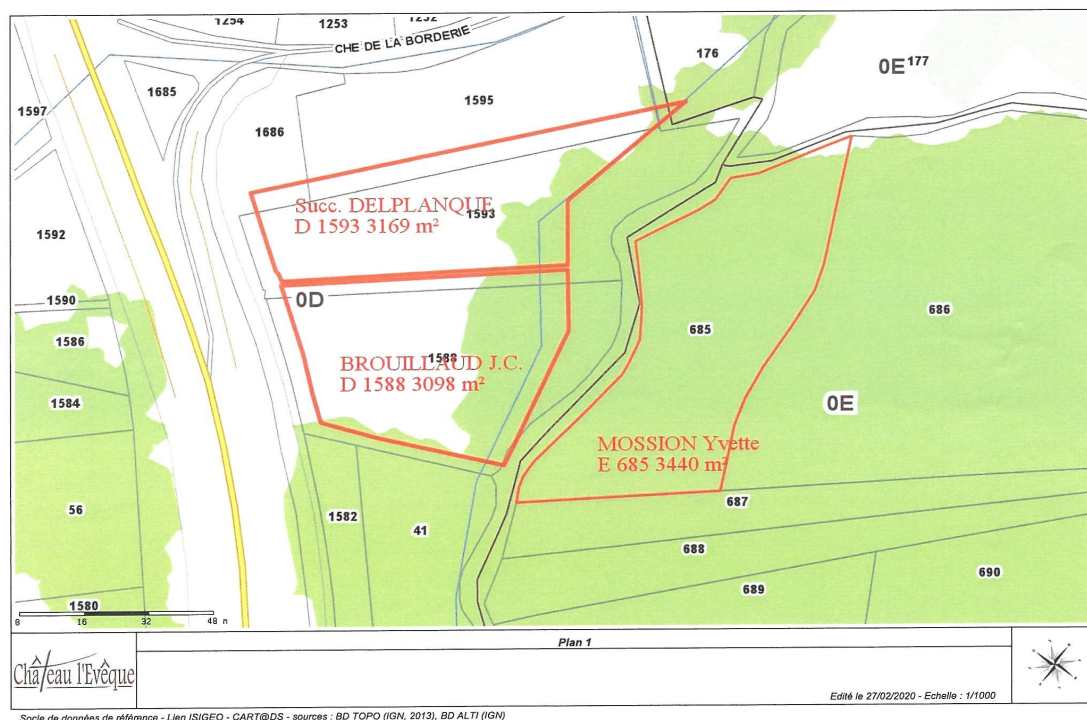
Il est précisé que Serge NAWROT ne prend pas part au vote compte tenu de son lien avec une salariée.

8- ACQUISITION DE TERRAINS

Le Maire rappelle la décision du précédent Conseil municipal d'acheter des terrains à l'indivision DELPLANQUE et Mrs BROUILLAUD et MOSSION. Les prix avaient été établis mais M. MOSSION qui devait faire couper les peupliers qui sont sur le sien, revient sur sa décision et porte le prix de vente à 4 500 € au lieu de 3 500 € ; la coupe des arbres devrait rembourser la différence.

Ces terrains sont idéalement placés pour agrandir et conforter le circuit santé compris dans le projet de la voie douce.

Il est demandé de valider le nouveau prix d'achat du terrain de M. MOSSION.

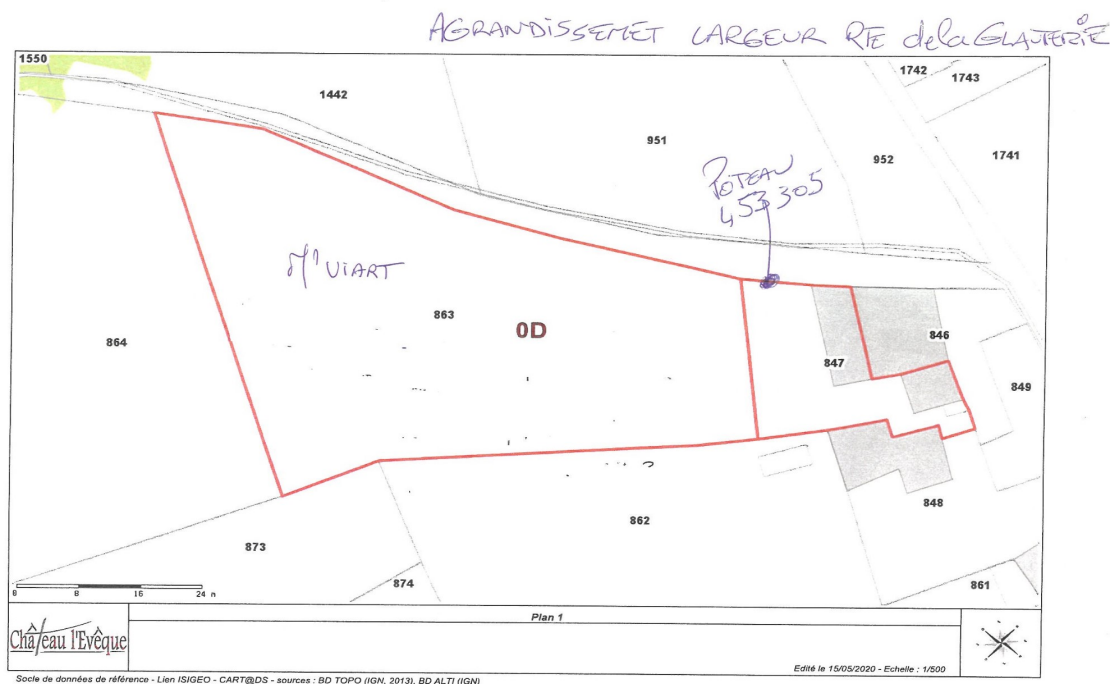


Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire donne ensuite la parole à Jean-Paul DUTARD, adjoint en charge de la voirie qui présente le problème rencontré à La Glauterie. En effet, sur ce chemin très étroit, un poteau s'est cassé et est tombé sur l'épaveuse de la commune. Afin d'améliorer la visibilité sur cette voie, M. VIART, propriétaire riverain, a été contacté et a donné son autorisation d'arracher sa haie et le grillage pris dedans.

Mais, pour que l'épaveuse passe facilement, il faudrait aussi élargir la route sur le côté de sa propriété puisque ce n'est pas possible de l'autre côté. En effet, l'autre bord est en talus vers le bas, tout en rocher et permettra d'évacuer les curages de fossés.

M. VIART est d'accord pour céder une partie de sa parcelle ; après bornage, un acte administratif sera établi pour authentifier la cession et pour cela, le Conseil municipal doit mandater le Maire et son premier adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires.



Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- SERVICE D'ACCUEIL DES ENFANTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE : CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Le Maire explique qu'un service a été mis en place pour accueillir les enfants qui ne pouvaient aller en classe du fait du nombre limité par les consignes sanitaires et dont les parents n'avaient aucun autre mode de garde.

Cet accueil, objet d'une convention de partenariat et d'aide financière avec l'éducation nationale (2S2C : sport, santé, culture et civisme), prévoyait de l'aide au travail personnalisée encadrée par Aurélie TELEMAQUE le matin et des activités manuelles et créatives avec Virginie BELLOTO l'après-midi ; un éducateur sportif avait été recruté pour la journée du fait d'une capacité d'accueil de 18 enfants (8 maternelles et 10 élémentaires) mais n'est pas intervenu car trop peu sont venus (1 à 3 enfants par jour).

Le coût pour la durée du fonctionnement, tous frais inclus, s'élève à 454.95 €. L'aide financière devrait couvrir la somme.

A la question de Frédéric DELRIEUX sur le motif du peu de fréquentation, il est répondu que ce sont les enseignants qui dirigeaient les enfants vers ce service puisqu'ils devaient être inscrits en classe sans pouvoir y être accueillis, mais très peu d'enfants sont venus car les parents se sont arrangés pour faire garder leurs enfants.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

L'assemblée exprime ses regrets sur le manque d'information aux parents et le peu de fréquentation malgré toutes les dispositions prises pour un service de qualité.

10- CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL

Le Maire explique que Jean-Paul DUTARD propose le prêt de son camion qui est équipé pour certains travaux. Il convient de l'autoriser à signer une convention précisant toutes les conditions de cette mise à disposition gratuite qui interviendra ponctuellement selon les besoins. En contrepartie, la municipalité prendra en charge les frais de carburant et le surplus de prime d'assurance qui pourrait lui être demandé par sa compagnie d'assurance.

Marie BELOMBO intervient pour soulever le problème de la responsabilité en cas d'accident, d'infraction au code de la route etc... Le Maire répond que tout ceci doit être demandé à l'assureur de Jean-Paul DUTARD, que l'autorisation de signer la convention de prêt est donnée par principe mais que la question sera revue une fois les informations collectées.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Jean-Paul DUTARD ne prend pas part au vote.

11- RETRAIT D'UNE DELIBERATION

Le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil municipal a accepté l'encaissement d'un chèque de remboursement de frais de réparation du véhicule Renault (85,44 €) par l'assurance. Or, ce chèque était libellé à l'ordre du prestataire et non de la commune comme d'habitude.

Il convient donc de retirer la délibération d'autorisation d'encaissement du chèque.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique à l'assemblée qu'un dossier avait été déposé par l'ancienne municipalité pour la labellisation d'une *maison France services* sur la commune. Il s'agit d'un lieu où les administrés trouvent un interlocuteur pour répondre à leurs questions concernant la CAF, MSA, CPAM, impôts, CARSAT, titres sécurisés, justice... Il annonce les critères requis tels que les locaux, les agents et le temps d'ouverture hebdomadaire au public.

Une réponse négative avait été apportée mais une relance auprès des services de la Préfecture avait été faite avant le confinement... Le Secrétaire général viendra le 3 juillet à 14h30 pour visiter les locaux de l'ancien CCAS et de l'agence postale communale et juger du bien fondé d'ouvrir une maison France services sur Château l'Evêque, commune dont la situation géographique, dans ce contexte, est stratégique. Les membres du Conseil posent beaucoup de questions sur le fonctionnement de cet accueil et la formation du personnel.

Le Maire passe ensuite la parole à Franck MERY qui fait le point sur les travaux dans le bourg ; en ce qui concerne le pôle santé et commercial et la traverse du bourg, ils sont presque terminés. Celui-ci explique tout ce qui a été fait et ce qui est programmé dans les prochains jours et finit en annonçant la fin des travaux au 1^{er} août 2020.

Le parking du château est presque terminé aussi puisqu'il ne reste que les trottoirs et l'aménagement en herbe du petit parc.

Il ajoute qu'il a demandé des devis pour la réparation des chéneaux de l'école mais les propositions reçues sont à des prix très différents et il doit revoir les entreprises pour cela.

Ensuite, il indique avoir demandé des devis pour les travaux du local des services techniques mais n'en avoir reçu que pour la peinture et le plaquo. Malgré des relances, rien n'arrive.

Le Maire intervient pour préciser que, pour le pôle santé, la division des bâtiments a bien été faite et cela va permettre d'établir les contrats de location-vente.

Franck MERY et le Maire informent l'assemblée d'un projet de faire un point d'information dans le local de la gare du tacot, près du rond-point de l'entrée du bourg.

Le Maire répond à toutes les questions posées, notamment celles de Jean-Marie PANAZOL, et explique que, finalement, cela ne pourra pas aboutir car, après avis du Département, un seul accès est possible, pas vraiment facile, ce qui en freinera trop la fréquentation.

Coralie JUGE fait l'exposé des conditions de reprise de l'école avec 160 élèves, à peu près, dont 155 qui mangent à la cantine ; il a donc été envisagé d'aménager le temps de la pause méridienne sur 3 services et dans des locaux plus vastes comme ceux de la salle des fêtes mais, les consignes du nouveau protocole sanitaire de l'Education nationale ont permis de conserver l'organisation habituelle.

Elle indique que les familles ne comprennent pas forcément l'importance de réserver le repas ou de l'annuler... donc des déchets, du gaspillage.

Pour le temps d'attente, avant de rentrer dans le restaurant scolaire ou après le repas, les agents ont amené les enfants sur l'espace vert entre les deux cours et en dessous de la crèche ; les enseignants ont aussi découvert et utilisé cet endroit tout à fait adapté aux circonstances actuelles. Il est précisé que l'accès est direct depuis l'enceinte de l'école.

Franck MERY intervient pour indiquer qu'il a rencontré le Directeur de l'école et qu'il a bien enregistré toutes les demandes de sécurisation de cet endroit...

De fil en aiguilles, le débat revient sur le manque de rigueur des parents pour la réservation de la place et la difficulté rencontrée pour la gestion des stocks, des repas à préparer et du service (enlever un couvert ici, en placer un là...).

Enfin, Coralie JUGE transmet les remerciements de M. AULIER au Conseil municipal, pour tout ce qui a été organisé pendant cette période difficile.

Elle annonce ensuite que le 2 juillet, les nouveaux parents d'élèves auront la traditionnelle visite des locaux scolaires et périscolaires, guidés par le Directeur et le Maire.

Sur le sport, Coralie JUGE ne peut qu'informer l'assemblée de la reprise des activités sportives, donc du maintien de la journée du Défi sport. Le Maire précise qu'il souhaite vraiment que le trail soit reconduit cette année. Frédéric DELRIEUX ajoute que l'association qui gère cette épreuve (les Joyeux Randonneurs) éprouve des difficultés à démarcher les entrepreneurs pour récolter des fonds. L'organisation de la soirée est aussi un poids pour eux mais ils souhaitent vraiment faire une grande marche.

Sophie DAL'PAN donne des nouvelles sur la préparation du journal municipal d'informations dans sa nouvelle formule. Elle a reçu trois devis dont l'un vraiment attractif en rapport qualité/prix.

Claire GIRY LATERRIERE indique que la commission culture s'est réunie et qu'un weekend de festivités pour marquer l'été a été retenu : le 28 août pour planter le pin municipal collectif et un bal populaire le 29 août avec grillades, repas et feu d'artifice tiré depuis le château.

Il est précisé que ceux qui souhaitent planter un pin individuel, peuvent le programmer entre le 10 août et 15 septembre.

Et comme chaque année, il y aura le vide greniers organisé par les Requins, fans du BBD, le 30 août 2020... ce weekend-là va être très animé !!!

Le Maire rappelle l'hommage rendu à Rémy le samedi 4 juillet à 9h00 au cimetière et souhaite la présence des Conseillers.

Enfin, il annonce que le 23 juillet 2020, le Conseil municipal se réunira pour voter le budget. Marie BELOMBO explique tout ce qui doit être fait pour établir ces documents et notamment en investissement. C'est un très gros travail...

Frédéric DELRIEUX demande que les informations concernant la voie douce soient transmises à la nouvelle équipe d'élus de Chancelade ; le Maire lui répond que cela est prévu, un rendez-vous est fixé.

Sur ce, le Maire déclare la séance levée à 23h20.